

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 13 mars 2023, à 19 h**, à la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), sur la demande suivante:

- Autoriser l'implantation du bâtiment dans la marge arrière et latérale droite au **1487-1493 avenue Laurier Est**, et ce, en dérogeant aux articles 39 (marge latérale) et 43 (marge arrière) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277);

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 24 février 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx